Séance du 27 février 2023

n°006/23
1/1

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents à la séance : 28

Pouvoir : 1

Date de la convocation : 21 février 2023

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS et le vingt-sept février à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-REMY réuni salle du Conseil Municipal en Mairie sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, a désigné comme secrétaires de séance Pascale BARBIER et Tristan-Ludovic BATHIARD.

ETAIENT PRESENTS : Mmes MM. Florence PLISSONNIER, Alain MERE, Amélie VION, Didier PICARD, Pascale BARBIER, Eric RICHARD, Brigitte MARTIN, Jérôme VINCENT, Richard MILON, Virginie ERRARD, Gabriel THEULOT, Guy CANNESSON, Sandra GUINOT, Nelly MONNOT, Pascal GERARDIN, Bénédicte PINSONNEAUX, Didier DEMAY, Pascale DESRAY, Pierre-Jean GAUDILLERE, Françoise FAUTRELLE, Matthieu GRIVEL, Adeline CARITEY, Eliane LACHAUX, Tristan-Ludovic BATHIARD, Elise MARTIN, , Marie-Christine BOIREAU, Laurent LAGRIFFOUL, Jacqueline PENAUD.

ETAIT EXCUSE ET A DONNE POUVOIR : Didier BERNARD à Marie-Christine BOIREAU.

Objet : Terrain – Cession d'une emprise foncière à Coop Habitat Bourgogne

Exposé :
La Commune envisage de céder à la société Coop Habitat Bourgogne une emprise foncière destinée à la l'implantation de logements en accession à la propriété. Ce projet de construction d'une vingtaine de logements viendra en complément de logements séniors locatifs proposés par l'OPAC de Saône-et-Loire sur le même terrain.
La COOP Habitat est une société agréée Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale œuvrant en faveur de la cohésion sociale et territoriale.

Le projet a été présenté aux membres de la commission « village seniors » le 16 novembre 2022 ainsi qu'aux habitants riverains du terrain le 24 novembre 2022.
Les terrains ciblés pour cette opération se situent Rue Louis Aragon et sont constitués des parcelles AD 43, 44, 45, et pour partie les parcelles AD numéros 46 et 450, le tout pour une superficie d'environ 2 840 m². Etant précisé qu'un document de division cadastrale et de bornage déterminera avec précision la surface nécessaire aux constructions.

Le prix de cession des terrains a été arrêté à 207 000 HT, en conformité avec l'avis des Domaines.
Pour la cession, les frais de géomètre seront supportés par la commune. Les frais de notaire resteront à la charge de l'acquéreur.

Il est à noter qu'une partie du terrain d'environ 500 m², située entre le projet de la COOP Habitat Bourgogne et celui de l'OPAC de Saône et Loire, restera propriété de la commune pour création d'un espace vert.

Visa :
Vu le Code Général des Collectivités territoriales, et notamment son article L. 2241-1,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment son article L. 3221-1,
Vu l'avis des domaines en date du 30 janvier 2022,
Vu la délibération n°056/22 du 20 septembre 2022 approuvant la désaffectation et le déclassement des parcelles précitées,
Considérant la proposition d'acquisition de parcelles pour une superficie d'environ 2 840 m² émise par la société Coop Habitat Bourgogne, sise 69 Avenue Boucicaut 71100 CHALON-SUR-SAÔNE.

Délibération :
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la cession des parcelles cadastrées parcelles AD 43, 44, 45, 46 et AD numéro 450 pour partie dans les conditions exposées ci-dessus.
- MANDATE l'office notarial NICEPHORE NOTAIRES à Chalon-sur-Saône |pour la réalisation de cette vente.
- AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant, à signer tout document afférent à cette cession.

Vote : POUR 23, CONTRE 6 (T. BATHIARD, E. MARTIN, D. BERNARD, MC. BOIREAU, L. LAGRIFFOUL, J. PENAUD)

Ainsi fait et délibéré en séance, et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

Florence PLISSONNIER
Maire

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous Préfecture
le 28 FEV. 2023
et publié, affiché ou notifié
le 28 FEV. 2023
Florence PLISSONNIER
Maire

MAIRIE de SAINT-REMY (Saône-et-Loire)

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)